

Compte rendu de la séance

du mardi 02 avril 2019

Date de convocation 28/03/2019

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Franck SANSUS, Cédric RUAULT, Laurence RIVIERE, Frédéric BOYER, Cédric LOUBET, Philippe PIETRAVALLE, Éric SICARD

Absents représentés : Chantal CADAUX par Robert CINQ, Thierry GRIFFEL par Philippe PIETRAVALLE, Yvette CROUZET par Alain BRUYERE

Absente : Mélinda LABEUCHE

Excusée : Françoise GARRIGUES

Secrétaire(s) de la séance: Frédéric BOYER

Ordre du jour:

- Vote du compte administratif 2018 - commune - PUYBEGON.
- Vote de compte administratif 2018 - assainissement - PUYBEGON.
- Vote du compte de gestion 2018 - commune - PUYBEGON.
- Vote du compte de gestion 2018 - assainissement - PUYBEGON.
- Affectation de résultat de fonctionnement - PUYBEGON.
- AXA- Proposition de l'offre promotionnelle santé communale - Commune de PUYBEGON.
- Convention de l'Association Léo Lagrange et la commune de PUYBEGON : " GESTION DE PROXIMITE des ESPACES PUBLICS de la commune de PUYBEGON."
- Orientation budgétaire.
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif complet- PUYBEGON (DE 2019 004)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUIPAUD Max délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par GUIPAUD Max après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	12 597.88			78 694.46	12 597.88	78 694.46
Opérations exercice	57 815.52	33 670.69	280 484.90	305 798.37	338 300.42	339 469.06
Total	70 413.40	33 670.69	280 484.90	384 492.83	350 898.30	418 163.52
Résultat de clôture	36 742.71			104 007.93		67 265.22
Restes à réaliser						
Total cumulé	36 742.71			104 007.93		67 265.22
Intégration résultats opération non budgétaire		7 233.62		1 563.07		8 796.69
Résultat définitif	29 509.09			105 571.00		76 061.91

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Remarque que le résultat de clôture du syndicat intercommunal des 7 communes du canton de Graulhet été directement intégré au compte de gestion. A savoir, 7 233.62 € pour la part d'investissement et 1 563.07 € pour la part de fonctionnement.

Le résultat du compte administratif a été corrigé dans ce sens afin de reprendre les bons soldes au compte 001 et 002.

4. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

5. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci- dessus.

6. Vote le compte de gestion définitif de la commune de Puybegon

Accepté à l'unanimité

Vote du compte administratif complet - ASSAINISSEMENT (DE_2019_005)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUIPAUD Max délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		73 712.37		8 072.43		81 784.80
Opérations de l'exercice	7 656.87	17 353.32	234.37	2 096.75	7 891.24	19 450.07
TOTAUX	7 656.87	91 065.69	234.37	10 169.18	7 891.24	101 234.87
Résultat de clôture		83 408.82		9 934.81		93 343.63
		Restes à réaliser				
		Besoin/excédent de financement				93 343.63
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				69 463.99

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
73 712.37	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Voté à l'unanimité

Vote du compte de gestion complet- PUYBEGON (DE 2019 006)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUIPAUD Max

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Accepté à l'unanimité.

Affectation du compte de résultat- Puybegon (DE 2019 007)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 1045 571.00**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	78 694.46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	64 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	25 313.47
Résultat cumulé au 31/12/2018	105 571.00
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	105 571.00
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	29 509.09
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	76 061.91
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Accepté à l'unanimité.

AXA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un démarchage commercial pour une offre de santé communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré DECIDE de ne pas s'impliquer dans les propositions de démarchage commercial pour la santé.

Pour : 1 Contre : 9 Abstention : 3

CONVENTION LEO LAGRANGE

Monsieur le Maire avait précédemment informé le Conseil Municipal d'une étude pour l'entretien des espaces verts des lotissements du clos de Larmès et de l'allée des chênes dans le cadre des chantiers d'insertion avec l'association "Foyer Léo Lagrange".

Aujourd'hui, il fait lecture de la proposition de la convention "gestion de proximité des espaces publics".

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE de ne pas signer la convention et ne donne pas suite au projet.

ORIENTATION BUDGETAIRE:

- Rappel du Taux des taxes : TH: 6.74% TFB: 11.94% TFNB: 67.97%

- Subventions aux associations

- Travaux : fin de l'adressage

- Cimetière

- Chauffage logement

QUESTIONS DIVERSES:

- Fête du village le 18 et 19 mai : Petit marché de producteurs

- Enedis : M. la Maire informe l'assemblée que les Compteurs LINKY seront installés sur le dernier trimestre de 2019 (Novembre- Décembre 2019)

Une permanence aux heures d'ouvertures de la mairie devrait avoir lieu sur le dernier semestre afin de répondre aux questions des usagers.

- Fibre et enfouissement de la ligne électrique : les travaux se dérouleront sur la période d'avril à juin 2019.

La fibre ne desservira uniquement les professionnels qui demanderont le raccordement moyennant finance.

La séance est levée à 23h0.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	

SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	
RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	Représentée par CINQ Robert
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUCHE Mélinda	Conseillère Municipale	Absente
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	Représenté par PIETRAVALLE Philippe
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	Excusée
SICARD Éric	Conseiller Municipal	
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	Représentée par BRUYERE Alain

Élu secrétaire de séance : Frédéric BOYER